



CABINET DU PRESIDENT

Le 18 août 1995

COMMUNIQUE N° 28

Le CNDD exprime son indignation et sa déception de constater que le Conseil de Sécurité, sensé défendre la sécurité pour tous, décide de lever l'embargo sur l'Etat tutsiste du Rwanda à l'heure où le Zaïre se plaint d'une attaque imminente ~~des armées rwandaises et burundaises.~~  
En effet, le Zaïre vient de porter plainte au Conseil de Sécurité contre une armée conjointe rwando-burundi forte de 2000 hommes destinés à attaquer les camps de hutu rwandais et burundais réfugiés au Zaïre.

Par cette décision, le Conseil de Sécurité de l'ONU se rend complice du projet du Président Ugandais Yoweri MUSEVENI, par le Vice-Président Rwandais Paul KAGAME interposé, qui vise à créer un empire HIMA qui s'étendrait d'une partie du Kenya au Kivu zaïrois.

Afin de ne pas assouvir cette ambition,

1° le Conseil de Sécurité de l'ONU devrait revenir sur sa décision et étendre l'embargo, en plus du Rwanda, sur les armes destinées à l'Uganda et au Burundi;

2° forcer l'armée gouvernementale en rébellion au Burundi à retourner dans les casernes;

3° forcer l'Armée Rebelle à la Démocratie (au Burundi) à **négoier** le retour à une paix durable;

4° forcer les armées monoethniques à accepter une réforme permettant une juste représentation de toutes les ethnies.

La démocratie aura le dernier mot.

Pour le CNDD,  
Jérôme NDIHO  
Porte Parole.